

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Abstentions : 0
Exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

N°2019-67

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombay, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinaud, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec le Syndicat Mixte DORSAL : études techniques et financières sur les zones complémentaires FTTH (ex SDAN pilote).

Monsieur le Président explique que certaines zones du territoire départemental ont déjà fait l'objet de travaux de montée en débit (MED). Toutefois, plusieurs EPCI ont souhaité, et déposé une demande en ce sens auprès du syndicat mixte DORSAL, afin que soit étudiée la faisabilité d'un déploiement du FTTH sur ces zones.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Ouest Limousin, le montant de ces études de faisabilité technique et financière est estimé à 469,00 €.

Le projet de convention soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, et joint à la présente, définit les conditions de versement de la contribution financière de la CCOL au titre de ces études complémentaires.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer cette convention, et selon le modèle joint en annexe à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD